

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL SYNDICAL



POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL CAUSSES ET CEVENNES

Département du Gard  
Pôle d'Equilibre Territorial et Rural  
Causses et Cévennes

SÉANCE DU 21 MARS 2024

Nombre de membres en exercice : 43  
Nombre de membres présents ou représentés : 25  
Date d'envoi de la convocation : 8 mars 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le vingt-et-un mars à dix-sept heures, le Conseil Syndical s'est réuni en nombre prescrit par le règlement, à Le Vigan, Maison de l'Intercommunalité, en session ordinaire sous la présidence de Madame Sylvie PAVLISTA.

24032101  
Nombre de suffrages exprimés : 25  
Dont 2 procurations  
Votes :

Pour	Contre	Abstentions
25	0	0

Présents (23) : Régis BAYLE, Corinne BOUVIER, Roland CAVAILLER, Patrick DARLOT, Patrick GRAZIOSO, Emmanuel GRIEU, Myriam MOSCOVITCH, Sylvie PAVLISTA, Marie-France PHILIP, Daniel ZEBERKO, Sylvie ARNAL (suppléante), Jean-Pierre BOURELLY (suppléant), Odile COLOMB (suppléante), Jean-Michel DERICK (suppléant), Nicole AMASSE, Patrick BENEFICE, Gilles BERTHEZENE, Irène LEBEAU, Madeleine MACQ, Raymond THION, Régis VALGALIER, Bertrand VAN PETEGHEM, Alexandre VIGNE.

Excusés (10) : Bruno MONTET, Bernard SANDRE, Hélène TOUREILLE, Paul REMISE, Marc WELLER, François ABBOU, Laurette ANGELI, Henri DE LATOUR, Jacques HILAIRE, Dominique ROLAND.

Absents (14) : Isabelle BERNIER, Jean-Marie BRUNEL, Alain DURAND, Jean-Pierre GABEL, Roger LAURENS, Stéphane MALET, Philippe VIRELY, Bruno ABRIC, Christophe BOISSON, Régis BOURELLY, Christian EVESQUE, Joël GAUTHIER, Bernard MOLHERAC, Jocelyne ZANCHI.

Procurations (2) : François ABBOU à Alexandre VIGNE, Dominique ROLAND à Irène LEBEAU.

Secrétaire de séance : Myriam MOSCOVITCH

### 01 – APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL SYNDICAL DU 22/02/2024

Rapporteur : Sylvie PAVLISTA

Le procès-verbal du conseil syndical du 22 février 2024 a été envoyé par courriel à l'ensemble des délégués le 28 février 2024.

**Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,**

APPROUVE le procès-verbal du Conseil Syndical du 22 février 2024 tel qu'annexé à la présente délibération.

AUTORISE la Présidente ou son représentant à signer l'ensemble des actes s'y rapportant.

Fait et délibéré à Le Vigan  
les jours, mois et an susdits,  
suivent les signatures au registre des délibérations.  
Date de publication : 2 avril 2024

Pour copie certifiée conforme  
Le Vigan, le 26 mars 2024  
La Présidente

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL SYNDICAL



POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL CAUSSES ET CEVENNES

Département du Gard  
Pôle d'Equilibre Territorial et Rural  
Causses et Cévennes

SÉANCE DU 21 MARS 2024

Nombre de membres en exercice : 43  
Nombre de membres présents ou représentés : 25  
Date d'envoi de la convocation : 8 mars 2024

24032102  
Nombre de suffrages exprimés : 25  
Dont 2 procurations  
Notes :

Pour	Contre	Abstentions
25	0	0

L'an deux mille vingt-quatre et le vingt-et-un mars à dix-sept heures, le Conseil Syndical s'est réuni en nombre prescrit par le règlement, à Le Vigan, Maison de l'Intercommunalité, en session ordinaire sous la présidence de Madame Sylvie PAVLISTA.

Présents (23) : Régis BAYLE, Corinne BOUVIER, Roland CAVAILLER, Patrick DARLOT, Patrick GRAZIOSO, Emmanuel GRIEU, Myriam MOSCOVITCH, Sylvie PAVLISTA, Marie-France PHILIP, Daniel ZEBERKO, Sylvie ARNAL (suppléante), Jean-Pierre BOURELLY (suppléant), Odile COLOMB (suppléante), Jean-Michel DERICK (suppléant), Nicole AMASSE, Patrick BENEFICE, Gilles BERTHEZENE, Irène LEBEAU, Madeleine MACQ, Raymond THION, Régis VALGALIER, Bertrand VAN PETEGHEM, Alexandre VIGNE.

Excusés (10) : Bruno MONTET, Bernard SANDRE, Hélène TOUREILLE, Paul REMISE, Marc WELLER, François ABBOU, Laurette ANGELI, Henri DE LATOUR, Jacques HILAIRE, Dominique ROLAND.

Absents (14) : Isabelle BERNIER, Jean-Marie BRUNEL, Alain DURAND, Jean-Pierre GABEL, Roger LAURENS, Stéphane MALET, Philippe VIRELY, Bruno ABRIC, Christophe BOISSON, Régis BOURELLY, Christian EVESQUE, Joël GAUTHIER, Bernard MOLHERAC, Jocelyne ZANCHI.

Procurations (2) : François ABBOU à Alexandre VIGNE, Dominique ROLAND à Irène LEBEAU.

Secrétaire de séance : Myriam MOSCOVITCH

### 02 – BUDGET – APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2023

Rapporteur : Sylvie PAVLISTA

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 2121-31 relatif à l'adoption du Compte Administratif et du Compte de Gestion,

Après s'être fait présenter le Budget Primitif de l'exercice 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le Compte de Gestion dressé par le Comptable, accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le Comptable a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui des titres de recettes émis, et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés, et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites de passer dans ses écritures.

CONSIDERANT que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

**Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,**

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2023 au 31 décembre 2023, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Statuant sur l'exécution du Budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

DECLARE que le Compte de Gestion du Budget Principal dressé pour l'exercice 2023 par le Comptable, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

---

Fait et délibéré à Le Vigan  
les jours, mois et an susdits,  
suivent les signatures au registre des délibérations.  
Date de publication : 2 avril 2024

Pour copie certifiée conforme  
Le Vigan, le 26 mars 2024  
La Présidente



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL SYNDICAL



POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL CAUSSES ET CEVENNES

Département du Gard  
Pôle d'Equilibre Territorial et Rural  
Causses et Cévennes

SÉANCE DU 21 MARS 2024

Nombre de membres en exercice : 43  
Nombre de membres présents ou représentés : 25  
Date d'envoi de la convocation : 8 mars 2024

24032103  
Nombre de suffrages exprimés : 25  
Dont 2 procurations  
Votes :

L'an deux mille vingt-quatre et le vingt-et-un mars à dix-sept heures, le Conseil Syndical s'est réuni en nombre prescrit par le règlement, à Le Vigan, Maison de l'Intercommunalité, en session ordinaire sous la présidence de Madame Sylvie PAVLISTA.

Pour	Contre	Abstentions
25	0	0

Présents (23) : Régis BAYLE, Corinne BOUVIER, Roland CAVAILLER, Patrick DARLOT, Patrick GRAZIOSO, Emmanuel GRIEU, Myriam MOSCOVITCH, Sylvie PAVLISTA, Marie-France PHILIP, Daniel ZEBERKO, Sylvie ARNAL (suppléante), Jean-Pierre BOURELLY (suppléant), Odile COLOMB (suppléante), Jean-Michel DERICK (suppléant), Nicole AMASSE, Patrick BENEFICE, Gilles BERTHEZENE, Irène LEBEAU, Madeleine MACQ, Raymond THION, Régis VALGALIER, Bertrand VAN PETEGHEM, Alexandre VIGNE.

Excusés (10) : Bruno MONTET, Bernard SANDRE, Hélène TOUREILLE, Paul REMISE, Marc WELLER, François ABBOU, Laurette ANGELI, Henri DE LATOUR, Jacques HILAIRE, Dominique ROLAND.

Absents (14) : Isabelle BERNIER, Jean-Marie BRUNEL, Alain DURAND, Jean-Pierre GABEL, Roger LAURENS, Stéphane MALET, Philippe VIRELY, Bruno ABRIC, Christophe BOISSON, Régis BOURELLY, Christian EVESQUE, Joël GAUTHIER, Bernard MOLHERAC, Jocelyne ZANCHI.

Procurations (2) : François ABBOU à Alexandre VIGNE, Dominique ROLAND à Irène LEBEAU.

Secrétaire de séance : Myriam MOSCOVITCH

### 03 – BUDGET – DESIGNATION DU PRESIDENT DE SEANCE POUR LE VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF

Rapporteur : Sylvie PAVLISTA

VU les articles L. 2121-14 et L. 5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT que lors de l'adoption du Compte Administratif, la Présidente peut assister à la discussion mais qu'elle doit se retirer au moment du vote,

CONSIDERANT qu'il appartient au Comité Syndical de procéder à l'élection du Président de séance pour l'adoption du Compte Administratif,

**Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,**

DESIGNE M. Alexandre VIGNE, Vice-président, comme Président de séance pour le vote du Compte Administratif.

Fait et délibéré à Le Vigan  
les jours, mois et an susdits,  
suivent les signatures au registre des délibérations.  
Date de publication : 2 avril 2024

Pour copie certifiée conforme  
Le Vigan, le 26 mars 2024  
La Présidente

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL SYNDICAL



POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL CAUSSES ET CEVENNES

Département du Gard  
Pôle d'Equilibre Territorial et Rural  
Causses et Cévennes

SÉANCE DU 21 MARS 2024

Nombre de membres en exercice : 43  
Nombre de membres présents ou représentés : 25  
Date d'envoi de la convocation : 8 mars 2024

24032104  
Nombre de suffrages exprimés : 24  
Dont 2 procurations  
Votes :

Pour	Contre	Abstentions
24	0	0

L'an deux mille vingt-quatre et le vingt-et-un mars à dix-sept heures, le Conseil Syndical s'est réuni en nombre prescrit par le règlement, à Le Vigan, Maison de l'Intercommunalité, en session ordinaire sous la présidence de Madame Sylvie PAVLISTA.

Présents (23) : Régis BAYLE, Corinne BOUVIER, Roland CAVAILLER, Patrick DARLOT, Patrick GRAZIOSO, Emmanuel GRIEU, Myriam MOSCOVITCH, Sylvie PAVLISTA, Marie-France PHILIP, Daniel ZEBERKO, Sylvie ARNAL (suppléante), Jean-Pierre BOURELLY (suppléant), Odile COLOMB (suppléante), Jean-Michel DERICK (suppléant), Nicole AMASSE, Patrick BENEFICE, Gilles BERTHEZENE, Irène LEBEAU, Madeleine MACQ, Raymond THION, Régis VALGALIER, Bertrand VAN PETEGHEM, Alexandre VIGNE.

Excusés (10) : Bruno MONTET, Bernard SANDRE, Hélène TOUREILLE, Paul REMISE, Marc WELLER, François ABBOU, Laurette ANGELI, Henri DE LATOUR, Jacques HILAIRE, Dominique ROLAND,

Absents (14) : Isabelle BERNIER, Jean-Marie BRUNEL, Alain DURAND, Jean-Pierre GABEL, Roger LAURENS, Stéphane MALET, Philippe VIRELY, Bruno ABRIC, Christophe BOISSON, Régis BOURELLY, Christian EVESQUE, Joël GAUTHIER, Bernard MOLHERAC, Jocelyne ZANCHI.

Procurations (2) : François ABBOU à Alexandre VIGNE, Dominique ROLAND à Irène LEBEAU.

Secrétaire de séance : Myriam MOSCOVITCH

### 04 – BUDGET – ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023

Rapporteur : Sylvie PAVLISTA

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 2121-14 et L. 2121-31,

VU le compte de gestion de l'exercice 2023 dressé par le Comptable,

CONSIDERANT que le compte administratif constitue le document comptable par lequel l'Ordonnateur constate les résultats d'un exercice budgétaire par rapport au budget primitif et décisions modificatives votés pour le même exercice,

CONSIDERANT que l'Ordonnateur a normalement administré pendant le cours de l'exercice 2023 les finances du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural Causses et Cévennes en poursuivant le recouvrement de toutes les créances et n'ordonnant que les dépenses justifiées ou utiles,

Procédant au règlement du budget 2023, l'Ordonnateur propose de fixer les résultats des différentes sections budgétaires du budget du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural Causses et Cévennes.

Conformément à l'article L. 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, la Présidente, Madame Sylvie PAVLISTA, s'est retirée au moment du vote de la présente délibération.

M. Alexandre VIGNE désigné comme Président, fait procéder au vote.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et décisions modificatives de l'exercice 2023, les autorisations spéciales qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandat, le compte administratif dressé par l'ordonnateur, accompagné du compte de gestion du comptable public,

CONSIDERANT que le compte administratif 2023 de l'ordonnateur est identique au compte de gestion du Comptable pour le même exercice,

**Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,**

APPROUVE le compte administratif 2023.

PROPOSE de fixer les résultats des différentes sections budgétaires du budget principal comme indiqué dans le tableau ci-dessous :

		INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL
RECETTES	PREVISIONS TOTALES	5 277,72 €	424 537,00 €	429 814,72 €
	REALISATIONS	4 366,99 €	371 594,64 €	375 961,63 €
DEPENSES	PREVISIONS TOTALES	5 277,72 €	424 537,00 €	429 814,72 €
	REALISATIONS	1 573,33 €	344 264,70 €	345 838,03 €
	<b>RESULTATS DE CLOTURE 2023</b>	<b>2 793,66 €</b>	<b>27 329,94 €</b>	<b>30 123,60 €</b>
	<b>RESULTAT REPORTE DE L'EXERCICE 2022</b>	<b>- 862,72 €</b>	<b>73 319,71 €</b>	<b>72 456,99 €</b>
	<b>RESULTAT CUMULE</b>	<b>1 930,94 €</b>	<b>100 649,65 €</b>	<b>102 580,59 €</b>
	<b>RESTE A REALISER</b>	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>	<b>SOLDE</b>
	<b>SECTION INVESTISSEMENT</b>	799,18 €	0,00 €	-799,18 €
		<b>INVESTISSEMENT</b>	<b>FONCTIONNEMENT</b>	<b>TOTAL</b>
	<b>RESULTAT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2023</b>	<b>1 131,76 €</b>	<b>100 649,65 €</b>	<b>101 781,41 €</b>

AUTORISE la Présidente ou son représentant à signer l'ensemble des actes nécessaires.

*Le document officiel est joint à la présente, accompagné d'une note de présentation.*

Fait et délibéré à Le Vigan  
les jours, mois et an susdits,  
suivent les signatures au registre des délibérations.  
Date de publication : 2 avril 2024

Pour copie certifiée conforme  
Le Vigan, le 26 mars 2024  
La Présidente

 **Causses & Cévennes** 

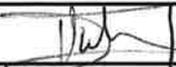
COMpte ADMINISTRATIF 2023 - SIGNATURES DES DELEGUES PRESENTS LORS DU VOTE  
**PETR Causses et Cévennes**  
Conseil syndical du Jeudi 21 Mars 2024

NOM PRÉNOM	DELEGUE	Présentiel Total ...	Excusé Total ...	Absent Total ...
Régis BAYLE	Titulaire			
Isabelle BERNIER	Titulaire			X
Corinne BOUVIER	Titulaire			
Jean-Marie BRUNEL	Titulaire			X
Roland CAVAILLER	Titulaire			
Patrick DARLOT	Titulaire			
Alain DURAND	Titulaire			X
Jean-Pierre GABEL	Titulaire			X
Patrick GRAZIOSO	Titulaire			
Emmanuel GRIEU	Titulaire			
Roger LAURENS	Titulaire			X
Stéphane MALET	Titulaire			X
Bruno MONTET	Titulaire		X	
Myriam MOSCOVITCH	Titulaire			
Sylvie PAVLISTA	Titulaire		X	
Marie-France PHILIP	Titulaire			
Bernard SANDRE	Titulaire		X	
Hélène TOUREILLE	Titulaire		X	
Paul REMISE	Titulaire		X	
Philippe VIRELY	Titulaire			X
Marc WELLER	Titulaire		X	
Daniel ZEBERKO	Titulaire			
Sylvie ARNAL	Suppléante			
Bruno BELTOISE	Suppléant			
Laurence BERANGER	Suppléante			
Christian BERTRAND	Suppléant			
Jean-Pierre BOURELLY	Suppléant			
Gérard BRESSON	Suppléant			
Karine BRULHARD	Suppléante			

COMpte ADMINISTRATIF 2023 - SIGNATURES DES DELEGUES PRESENTS LORS DU VOTE  
**PETR Causses et Cévennes**  
Conseil syndical du Jeudi 21 Mars 2024

NOM PRÉNOM	DELEGUE	Présentiel Total ...	Excusé Total ...	Absent Total ...
Romarc CASTOR	Suppléant			
Odile COLOMB	Suppléante	<del>          </del>		
Sonia COMBES	Suppléante			
Jean-Michel DERICK	Suppléant	<del>          </del>		
Jean-Luc GALTIER	Suppléant			
Philippe GOMARIN	Suppléant			
Michel GRAZIOLI	Suppléant			
Jean-Paul GUY	Suppléant			
Sylvie GYBELY	Suppléant			
Pascal JUGLA	Suppléant			
Laurent PONS	Suppléant			
Nicolas QUILLES	Suppléant			
José SORIANO	Suppléant			
Liliane TARROU	Suppléante			
Denis TOUREILLE	Suppléant			
François ABBOU	Titulaire		X	Procurateur N. VIGNE.
Bruno ABRIC	Titulaire			X
Nicole AMASSE	Titulaire	<del>          </del>		
Laurette ANGELI	Titulaire		X	
Patrick BENEFICE	Titulaire	<del>          </del>		
Gilles BERTHEZENE	Titulaire			
Christophe BOISSON	Titulaire			X
Régis BOURELLY	Titulaire			X
Henri DE LATOUR	Titulaire		X	
Christian EVESQUE	Titulaire			X
Joël GAUTHIER	Titulaire			X
Jacques HILAIRE	Titulaire		X	
Irène LEBEAU	Titulaire			
Madeleine MACQ	Titulaire	<del>          </del>		

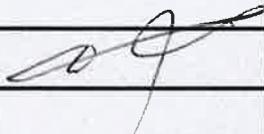
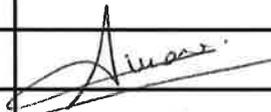
COMpte ADMINISTRATIF 2023 - SIGNATURES DES DELEGUES PRESENTS LORS DU VOTE  
**PETR Causses et Cévennes**  
Conseil syndical du Jeudi 21 Mars 2024

NOM PRÉNOM	DELEGUE	Présentiel Total ...	Excusé Total ...	Absent Total ...
Bernard MOLHERAC	Titulaire			X
<del>Robert ODDOS</del>	Titulaire	A démissionné		
Dominique ROLAND	Titulaire		X Procuration Mme LE BEAU	
Raymond THION	Titulaire			
Régis VALGALIER	Titulaire			
Bertrand VAN PETEGHEM	Titulaire			
Alexandre VIGNE	Titulaire			
Jocelyne ZANCHI	Titulaire			X
Jean-Luc BURTET	Suppléant			
Marie-Hélène BLANCHAUD	Suppléante			
Bernard BORDARIER	Suppléant			
Alexis BOSIO	Suppléant			
Candice BOUTAVIN	Suppléante			
Philippe BROUILLET	Suppléant			
Carine COUVE	Suppléante			
Géraud DE CAZENOVE	Suppléant			
Gaëlle JOSSINET	Suppléante			
Nathalie LIRON	Suppléante			
Françoise MALAIZE	Suppléante			
Florence MAURIN	Suppléante			
Michel MONNOT	Suppléant			
Hervé MONTEILS	Suppléant			
Floriane PERRIER-REILHAN	Suppléante			
Joanna PIERKOT	Suppléante			
Audrey REMOND	Suppléante			
Marc SAUVAIRE	Suppléant			
Philippe SOLER	Suppléant			
Jean-Claude THION	Suppléant			

COMPTE ADMINISTRATIF 2023 - SIGNATURES DES DELEGUES PRESENTS LORS DU VOTE  
**PETR Causses et Cévennes**  
Conseil syndical du Jeudi 21 Mars 2024

NOM PRÉNOM	DELEGUE	Présentiel Total ...	Excusé Total ...	Absent Total ...
Régis BAYLE	Titulaire			
Isabelle BERNIER	Titulaire			X
Corinne BOUVIER	Titulaire			
Jean-Marie BRUNEL	Titulaire			X
Roland CAVAILLER	Titulaire			
Patrick DARLOT	Titulaire			
Alain DURAND	Titulaire			X
Jean-Pierre GABEL	Titulaire			X
Patrick GRAZIOSO	Titulaire			
Emmanuel GRIEU	Titulaire			
Roger LAURENS	Titulaire			X
Stéphane MALET	Titulaire			X
Bruno MONTET	Titulaire		X	
Myriam MOSCOVITCH	Titulaire			
Sylvie PAVLISTA	Titulaire		X	
Marie-France PHILIP	Titulaire			
Bernard SANDRE	Titulaire		X	
Hélène TOUREILLE	Titulaire		X	
Paul REMISE	Titulaire		X	
Philippe VIRELY	Titulaire			X
Marc WELLER	Titulaire		X	
Daniel ZEBERKO	Titulaire			
Sylvie ARNAL	Suppléante			
Bruno BELTOISE	Suppléant			
Laurence BERANGER	Suppléante			
Christian BERTRAND	Suppléant			
Jean-Pierre BOURELLY	Suppléant			
Gérard BRESSON	Suppléant			
Karine BRULHARD	Suppléante			

COMPTE ADMINISTRATIF 2023 - SIGNATURES DES DELEGUES PRESENTS LORS DU VOTE  
**PETR Causses et Cévennes**  
Conseil syndical du Jeudi 21 Mars 2024

NOM PRÉNOM	DELEGUE	Présentiel Total ...	Excusé Total ...	Absent Total ...
Romarc CASTOR	Suppléant			
Odile COLOMB	Suppléante			
Sonia COMBES	Suppléante			
Jean-Michel DERICK	Suppléant			
Jean-Luc GALTIER	Suppléant			
Philippe GOMARIN	Suppléant			
Michel GRAZIOLI	Suppléant			
Jean-Paul GUY	Suppléant			
Sylvie GYBELY	Suppléant			
Pascal JUGLA	Suppléant			
Laurent PONS	Suppléant			
Nicolas QUILLES	Suppléant			
José SORIANO	Suppléant			
Liliane TARROU	Suppléante			
Denis TOUREILLE	Suppléant			
François ABBOU	Titulaire		x Procureur N. VIGNE	
Bruno ABRIC	Titulaire			x
Nicole AMASSE	Titulaire			
Laurette ANGELI	Titulaire		x	
Patrick BENEFICE	Titulaire			
Gilles BERTHEZENE	Titulaire			
Christophe BOISSON	Titulaire			x
Régis BOURELLY	Titulaire			x
Henri DE LATOUR	Titulaire		x	
Christian EVESQUE	Titulaire			x
Joël GAUTHIER	Titulaire			x
Jacques HILAIRE	Titulaire		x	
Irène LEBEAU	Titulaire			
Madeleine MACQ	Titulaire			

COMPTE ADMINISTRATIF 2023 - SIGNATURES DES DELEGUES PRESENTS LORS DU VOTE

**PETR Causses et Cévennes**  
**Conseil syndical du Jeudi 21 Mars 2024**

NOM PRÉNOM	DELEGUE	Présentiel Total ...	Excusé Total ...	Absent Total ...
Bernard MOLHERAC	Titulaire			X
<del>Robert QDDOS</del>	Titulaire	A démissionné		
Dominique ROLAND	Titulaire		X Procuration Mme CEREAU.	
Raymond THION	Titulaire			
Régis VALGALIER	Titulaire			
Bertrand VAN PETEGHEM	Titulaire			
Alexandre VIGNE	Titulaire			
Jocelyne ZANCHI	Titulaire			X
Jean-Luc BURTET	Suppléant			
Marie-Hélène BLANCHAUD	Suppléante			
Bernard BORDARIER	Suppléant			
Alexis BOSIO	Suppléant			
Candice BOUTAVIN	Suppléante			
Philippe BROUILLET	Suppléant			
Carine COUVE	Suppléante			
Géraud DE CAZENOVE	Suppléant			
Gaëlle JOSSINET	Suppléante			
Nathalie LIRON	Suppléante			
Françoise MALAIZE	Suppléante			
Florence MAURIN	Suppléante			
Michel MONNOT	Suppléant			
Hervé MONTEILS	Suppléant			
Floriane PERRIER-REILHAN	Suppléante			
Joanna PIERKOT	Suppléante			
Audrey REMOND	Suppléante			
Marc SAUVAIRE	Suppléant			
Philippe SOLER	Suppléant			
Jean-Claude THION	Suppléant			

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL SYNDICAL



POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL CAUSSES ET CEVENNES

Département du Gard  
Pôle d'Equilibre Territorial et Rural  
Causses et Cévennes

SÉANCE DU 21 MARS 2024

Nombre de membres en exercice : 43  
Nombre de membres présents ou représentés : 25  
Date d'envoi de la convocation : 8 mars 2024

24032105  
Nombre de suffrages exprimés : 25  
Dont 2 procurations  
Votes :

L'an deux mille vingt-quatre et le vingt-et-un mars à dix-sept heures, le Conseil Syndical s'est réuni en nombre prescrit par le règlement, à Le Vigan, Maison de l'Intercommunalité, en session ordinaire sous la présidence de Madame Sylvie PAVLISTA.

Pour	Contre	Abstentions
25	0	0

Présents (23) : Régis BAYLE, Corinne BOUVIER, Roland CAVAILLER, Patrick DARLOT, Patrick GRAZIOSO, Emmanuel GRIEU, Myriam MOSCOVITCH, Sylvie PAVLISTA, Marie-France PHILIP, Daniel ZEBERKO, Sylvie ARNAL (suppléante), Jean-Pierre BOURELLY (suppléant), Odile COLOMB (suppléante), Jean-Michel DERICK (suppléant), Nicole AMASSE, Patrick BENEFICE, Gilles BERTHEZENE, Irène LEBEAU, Madeleine MACQ, Raymond THION, Régis VALGALIER, Bertrand VAN PETEGHEM, Alexandre VIGNE.

Excusés (10) : Bruno MONTET, Bernard SANDRE, Hélène TOUREILLE, Paul REMISE, Marc WELLER, François ABBOU, Laurette ANGELI, Henri DE LATOUR, Jacques HILAIRE, Dominique ROLAND.

Absents (14) : Isabelle BERNIER, Jean-Marie BRUNEL, Alain DURAND, Jean-Pierre GABEL, Roger LAURENS, Stéphane MALET, Philippe VIRELY, Bruno ABRIC, Christophe BOISSON, Régis BOURELLY, Christian EVESQUE, Joël GAUTHIER, Bernard MOLHERAC, Jocelyne ZANCHI.

Procurations (2) : François ABBOU à Alexandre VIGNE, Dominique ROLAND à Irène LEBEAU.

Secrétaire de séance : Myriam MOSCOVITCH

### 05 – BUDGET – AFFECTATION DU RESULTAT DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023 - APPROBATION

Rapporteur : Sylvie PAVLISTA

Madame Sylvie PAVLISTA expose aux membres du Conseil Syndical les modalités d'affectation des résultats.

Le résultat prévisionnel de l'exercice, inscrit aux chapitres 023 « virement à la section d'investissement » et 021 « virement de la section de fonctionnement » dans les budgets votés par nature, ne donne pas lieu à émission de titre ou de mandat en cours d'année. Par conséquent, il est constaté à la clôture des comptes un « excédent de financement » en investissement et un excédent de fonctionnement appelé « résultat de fonctionnement ».

L'exécution du virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement intervient dorénavant après la clôture de l'exercice et est effectuée sur l'exercice suivant. La démarche « d'affectation du résultat de fonctionnement » consiste à déterminer l'utilisation des excédents de l'année antérieure.

Il est constaté à la clôture des comptes un excédent en investissement et un excédent de fonctionnement.

La totalité du résultat de la section de fonctionnement sera donc affecté, selon la décision de notre assemblée, à la section de fonctionnement.

Le tableau d'affectation des résultats ci-après détaille ces opérations, après ajustement avec le compte de gestion.

Affectation du résultat du budget principal

Après avoir pris connaissance du compte administratif de l'exercice 2023,

FONCTIONNEMENT		Excédent	Déficit
Résultat de fonctionnement	A	27 329,94 €	
Résultat antérieur reporté	B	73 319,71 €	
Résultat à affecter (=A+B)	C	100 649,65 €	
INVESTISSEMENT		Excédent	Déficit
Solde d'exécution N-1	D	2 793,66 €	
Résultat antérieur reporté	E		-862,72 €
Solde des restes à réaliser	F		-799,18 €
Excédent de financement ou besoin de financement (+D+E+F)	G	1 131,76 €	
AFFECTATION ET REPRISE			
<b>Si C est excédent</b>			
Affectation en réserves au compte 1068 en recette de la section d'investissement (au minimum pour le financement de G)	H		
Report du solde en section de fonctionnement à la rubrique 002 (+C-H)	I	100 649,65 €	
Si C est en déficit, le déficit reporté est reporté à la rubrique D002 (=C)			

**Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,**

DÉCIDE l'affectation du résultat de clôture de fonctionnement de l'exercice 2023 comme présenté ci-dessous ;

L'excédent de fonctionnement 2023 constaté à la clôture du compte administratif du budget principal s'élève à 100 649,65 €, il est affecté comme suit :

- A la section de fonctionnement pour 100 649,65 €, il est imputé en recettes de fonctionnement au chapitre 002 « résultat reporté ».

PRECISE que ces résultats seront repris dans le budget 2024,

AUTORISE Madame la Présidente à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

---

Fait et délibéré à Le Vigan  
les jours, mois et an susdits,  
suivent les signatures au registre des délibérations.  
Date de publication : 2 avril 2024

Pour copie certifiée conforme  
Le Vigan, le 26 mars 2024  
La Présidente



The image shows a handwritten signature in black ink over a logo. The logo consists of the text 'Cousses & Evénementiel' in a stylized font, with a square icon containing a white arrow pointing right, and the letters 'E' and 'E' stacked vertically to the right of the icon.

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL SYNDICAL



POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL CAUSSES ET CEVENNES

Département du Gard  
Pôle d'Equilibre Territorial et Rural  
Causse et Cévennes

SÉANCE DU 21 MARS 2024

Nombre de membres en exercice : 43  
Nombre de membres présents ou représentés : 25  
Date d'envoi de la convocation : 8 mars 2024

24032106  
Nombre de suffrages exprimés : 23  
Dont 2 procurations  
Votes :

L'an deux mille vingt-quatre et le vingt-et-un mars à dix-sept heures, le Conseil Syndical s'est réuni en nombre prescrit par le règlement, à Le Vigan, Maison de l'Intercommunalité, en session ordinaire sous la présidence de Madame Sylvie PAVLISTA.

Pour	Contre	Abstentions
23	0	2

Présents (23) : Régis BAYLE, Corinne BOUVIER, Roland CAVAILLER, Patrick DARLOT, Patrick GRAZIOSO, Emmanuel GRIEU, Myriam MOSCOVITCH, Sylvie PAVLISTA, Marie-France PHILIP, Daniel ZEBERKO, Sylvie ARNAL (suppléante), Jean-Pierre BOURELLY (suppléant), Odile COLOMB (suppléante), Jean-Michel DERICK (suppléant), Nicole AMASSE, Patrick BENEFICE, Gilles BERTHEZENE, Irène LEBEAU, Madeleine MACQ, Raymond THION, Régis VALGALIER, Bertrand VAN PETEGHEM, Alexandre VIGNE.

Excusés (10) : Bruno MONTET, Bernard SANDRE, Hélène TOUREILLE, Paul REMISE, Marc WELLER, François ABBOU, Laurette ANGELI, Henri DE LATOUR, Jacques HILAIRE, Dominique ROLAND.

Absents (14) : Isabelle BERNIER, Jean-Marie BRUNEL, Alain DURAND, Jean-Pierre GABEL, Roger LAURENS, Stéphane MALET, Philippe VIRELY, Bruno ABRIC, Christophe BOISSON, Régis BOURELLY, Christian EVESQUE, Joël GAUTHIER, Bernard MOLHERAC, Jocelyne ZANCHI.

Procurations (2) : François ABBOU à Alexandre VIGNE, Dominique ROLAND à Irène LEBEAU.

Secrétaire de séance : Myriam MOSCOVITCH

### 06- BUDGET – CONTRIBUTIONS DES COMMUNAUTES DE COMMUNES MEMBRES AU FONCTIONNEMENT POUR L'ANNÉE 2024

Rapporteur : Alexandre VIGNE

Monsieur le Vice-président indique que suite au vote du Budget Primitif 2024, et au vu de l'article 15 des statuts régissant le fonctionnement du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural Causse et Cévennes, il convient d'approuver les contributions de chaque Communauté de Communes membre pour 2024.

Cette contribution est détaillée de la façon suivante, avec une participation statutaire comme chaque année à laquelle vient s'ajouter la participation pour le SCOT (déterminée selon le nombre d'habitants de chaque collectivité) et des participations pour l'élaboration de la Charte forestière et du schéma de mobilités (réparties à parts égales entre les deux communautés de communes) :

	Participation statutaire	Participation SCOT	Participation Charte Forestière de Territoire	Participation Mobilités	Total
CC Causse Aigoual Cévennes Terres Solidaires	45 000,00 €	11 505,28 €	1 365,50 €	2 355,00 €	60 225,78 €
CC du Pays Viganais	45 000,00 €	21 494,72 €	1 365,50 €	2 355,00 €	70 215,22 €
TOTAL	90 000,00 €	33 000,00 €	2 731,00 €	4 710,00 €	130 441,00 €

**Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité, et avec l'abstention d'Irène LEBEAU et Dominique ROLAND,**

APPROUVE les contributions obligatoires pour chaque Communauté de Communes membre comme énoncé ci-dessus.

AUTORISE la Présidente ou son représentant à signer l'ensemble des actes nécessaires.

Fait et délibéré à Le Vigan  
les jours, mois et an susdits,  
suivent les signatures au registre des délibérations.  
Date de publication : 2 avril 2024

Pour copie certifiée conforme  
Le Vigan, le 26 mars 2024  
La Présidente

The image shows a handwritten signature in black ink over a printed logo. The logo consists of the text 'Causse & Cavaignes' in a stylized font, with 'PER' in a smaller font to the right. There is a small graphic element resembling a stylized 'C' or a similar symbol between the two parts of the logo.

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL SYNDICAL



POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL CAUSSES ET CEVENNES

Département du Gard  
Pôle d'Equilibre Territorial et Rural  
Causses et Cévennes

SÉANCE DU 21 MARS 2024

Nombre de membres en exercice : 43  
Nombre de membres présents ou représentés : 25  
Date d'envoi de la convocation : 8 mars 2024

24032107  
Nombre de suffrages exprimés : 25  
Dont 2 procurations  
Votes :

Pour	Contre	Abstentions
25	0	0

L'an deux mille vingt-quatre et le vingt-et-un mars à dix-sept heures, le Conseil Syndical s'est réuni en nombre prescrit par le règlement, à Le Vigan, Maison de l'Intercommunalité, en session ordinaire sous la présidence de Madame Sylvie PAVLISTA.

**Présents (23) :** Régis BAYLE, Corinne BOUVIER, Roland CAVAILLER, Patrick DARLOT, Patrick GRAZIOSO, Emmanuel GRIEU, Myriam MOSCOVITCH, Sylvie PAVLISTA, Marie-France PHILIP, Daniel ZEBERKO, Sylvie ARNAL (suppléante), Jean-Pierre BOURELLY (suppléant), Odile COLOMB (suppléante), Jean-Michel DERICK (suppléant), Nicole AMASSE, Patrick BENEFICE, Gilles BERTHEZENE, Irène LEBEAU, Madeleine MACQ, Raymond THION, Régis VALGALIER, Bertrand VAN PETEGHEM, Alexandre VIGNE.

**Excusés (10) :** Bruno MONTET, Bernard SANDRE, Hélène TOUREILLE, Paul REMISE, Marc WELLER, François ABBOU, Laurette ANGELI, Henri DE LATOUR, Jacques HILAIRE, Dominique ROLAND.

**Absents (14) :** Isabelle BERNIER, Jean-Marie BRUNEL, Alain DURAND, Jean-Pierre GABEL, Roger LAURENS, Stéphane MALET, Philippe VIRELY, Bruno ABRIC, Christophe BOISSON, Régis BOURELLY, Christian EVESQUE, Joël GAUTHIER, Bernard MOLHERAC, Jocelyne ZANCHI.

**Procurations (2) :** François ABBOU à Alexandre VIGNE, Dominique ROLAND à Irène LEBEAU.

**Secrétaire de séance :** Myriam MOSCOVITCH

### **07 - CONVENTION AU TITRE DE L'INGENIERIE TERRITORIALE 2024 AVEC LA REGION OCCITANIE / PYRENEES MEDITERRANEE ET DEMANDE DE SUBVENTION A LA REGION OCCITANIE / PYRENEES MEDITERRANEE**

**Rapporteur :** Sylvie PAVLISTA

Lors de l'Assemblée Plénière du 16 décembre 2021, la Région Occitanie / Pyrénées Méditerranée a décidé de relancer une nouvelle génération de Contrats Territoriaux Occitanie (CTO) et de contrats Bourgs Centres pour la période 2022-2028. Ils sont conclus avec les Métropoles, les Communautés d'Agglomération ou Urbaine, les Territoires de Projets ruraux et/ou de montagne et/ou littoraux organisés à une échelle intercommunautaire (PETR, PNR, Pays...). La Région a proposé que le Contrat territorial porte sur le PETR Causses et Cévennes et sur la communauté de communes du Piémont Cévenol.

Le 1er décembre 2023, la Commission Permanente de la Région a approuvé le nouveau dispositif pour l'accompagnement de l'ingénierie dans les territoires ruraux. La délibération N°CP/2023-12/12.13 précise qu'afin de favoriser une mise en œuvre la plus efficace possible de cette nouvelle politique contractuelle, la Région souhaite repenser un partenariat technique, stratégique et opérationnel entre l'ensemble des partenaires et leurs opérateurs, pour renforcer l'ingénierie dans les territoires de projet et leur capacité de transformation, d'innovation et d'expérimentation. Ainsi, la Région continue de soutenir l'ingénierie pour les territoires ruraux porteurs d'un Contrat Territorial Occitanie 2022-2028.

dans un cadre redéfini et dans la perspective d'une plus grande équité et mobilisation des territoires de projets, pour la mise en œuvre des grandes priorités régionales.

L'objectif de ce nouveau dispositif est de contribuer à aider les territoires ruraux à se doter d'agents de développement, pour accompagner leur dynamique de développement territorial. L'aide sera accordée aux territoires de contractualisation ruraux et se traduira par l'élaboration d'une feuille de route. En outre, les bénéficiaires devront s'engager dans l'animation de politiques répondant aux priorités régionales avec des missions qui s'organisent entre un socle minimum lié à la mise en œuvre des politiques territoriales régionales et des missions complémentaires liées au déploiement d'autres priorités ou politiques d'intérêt régional ayant un fort enjeu territorial. L'aide régionale est accordée à la structure porteuse d'un Contrat Territorial Occitanie et les bénéficiaires éligibles sont les PETR, les Pays, les PNR et les associations de développement territorial.

La convention au titre de l'ingénierie territoriale 2024 entre la Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée et le PETR Causses et Cévennes est annexée à la présente. Elle a pour objet de préciser les modalités de soutien de la Région, pour l'année 2024, pour renforcer l'ingénierie territoriale du PETR Causses et Cévennes dans le cadre du Contrat Territorial Occitanie 2022-2028 et selon le programme d'actions précisé dans à l'article 2.

Madame la Présidente propose la déclinaison du programme d'action 2024 relatif à ce contrat en fonction de l'ingénierie mobilisée de la manière suivante :

## Plan d'action Ingénierie territoriale du PETR Causses et Cévennes Année 2024

Missions PETR	Ingénierie mobilisée (nombre ETP)	Temps affecté à la mission	Coût (salaires chargés ou études/prestations)	Région	%	Autofinancement	%
<b>Moyens humains</b>							
Suivi et animation du Contrat territorial régional	0,30	0,2 ETP Agent de développement local 0,1 ETP Coordinateur	15 600	10 174	65 %	5 426	35 %
Mise en œuvre d'actions en lien avec les axes stratégiques du Contrat territorial régional	0,70	0,7 ETP Agent de développement local	30 800	20 087	65 %	10 713	35 %
Développement des coopérations interterritoriales	0,40	0,4 ETP Coordinateur	27 200	17 739	65 %	9 461	35 %
<b>TOTAL Moyens humains</b>	<b>1,40</b>		<b>73 600</b>	<b>48 000</b>	<b>65 %</b>	<b>25 600</b>	<b>35 %</b>
<b>Etudes, dépenses de prestations</b>							
<b>TOTAL Moyens humains + études et dépenses de prestations</b>	<b>1,40</b>		<b>73 600</b>	<b>48 000</b>	<b>65 %</b>	<b>25 600</b>	<b>35 %</b>

**Le Conseil Syndical, après délibération, et à l'unanimité,**

APPROUVE le plan d'action 2024 du Contrat Territorial Occitanie et sa déclinaison en termes d'ingénierie territoriale ;

APPROUVE la signature de la convention au titre de l'ingénierie territoriale 2024 entre la Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée et le PETR Causses et Cévennes ;

APPROUVE la sollicitation financière de la Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée au titre du soutien à l'ingénierie pour un montant de 48 000 € ;

AUTORISE la Présidente ou son représentant à signer l'ensemble des actes nécessaires.

---

Fait et délibéré à Le Vigan  
les jours, mois et an susdits,  
suivent les signatures au registre des délibérations.  
Date de publication : 2 avril 2024

Pour copie certifiée conforme  
Le Vigan, le 26 mars 2024  
La Présidente



The image shows a handwritten signature in black ink over a printed logo. The logo consists of the text 'CAUSSES & CÉVENNES' in a bold, sans-serif font, with a stylized graphic element to the right that includes the letters 'P', 'E', 'T', 'R' stacked vertically.

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL SYNDICAL



POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL CAUSSES ET CEVENNES

Département du Gard  
Pôle d'Équilibre Territorial et Rural  
Causses et Cévennes

SÉANCE DU 21 MARS 2024

Nombre de membres en exercice : 43  
Nombre de membres présents ou représentés : 25  
Date d'envoi de la convocation : 8 mars 2024

24032108  
Nombre de suffrages exprimés : 25  
Dont 2 procurations  
Notes :

L'an deux mille vingt-quatre et le vingt-et-un mars à dix-sept heures, le Conseil Syndical s'est réuni en nombre prescrit par le règlement, à Le Vigan, Maison de l'Intercommunalité, en session ordinaire sous la présidence de Madame Sylvie PAVLISTA.

Pour	Contre	Abstentions
25	0	0

**Présents (23) :** Régis BAYLE, Corinne BOUVIER, Roland CAVAILLER, Patrick DARLOT, Patrick GRAZIOSO, Emmanuel GRIEU, Myriam MOSCOVITCH, Sylvie PAVLISTA, Marie-France PHILIP, Daniel ZEBERKO, Sylvie ARNAL (suppléante), Jean-Pierre BOURELLY (suppléant), Odile COLOMB (suppléante), Jean-Michel DERICK (suppléant), Nicole AMASSE, Patrick BENEFICE, Gilles BERTHEZENE, Irène LEBEAU, Madeleine MACQ, Raymond THION, Régis VALGALIER, Bertrand VAN PETEGHEM, Alexandre VIGNE.

**Excusés (10) :** Bruno MONTET, Bernard SANDRE, Hélène TOUREILLE, Paul REMISE, Marc WELLER, François ABOU, Laurette ANGELI, Henri DE LATOUR, Jacques HILAIRE, Dominique ROLAND.

**Absents (14) :** Isabelle BERNIER, Jean-Marie BRUNEL, Alain DURAND, Jean-Pierre GABEL, Roger LAURENS, Stéphane MALET, Philippe VIRELY, Bruno ABRIC, Christophe BOISSON, Régis BOURELLY, Christian EVESQUE, Joël GAUTHIER, Bernard MOLHERAC, Jocelyne ZANCHI.

**Procurations (2) :** François ABOU à Alexandre VIGNE, Dominique ROLAND à Irène LEBEAU.

**Secrétaire de séance :** Myriam MOSCOVITCH

### 08 - CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PIEMONT CEVENOL

**Rapporteur :** Sylvie PAVLISTA

Madame la Présidente indique que le PETR Causses et Cévennes et la Communauté de communes du Piémont Cévenol se sont engagés, en novembre 2018, dans un Contrat Territorial Occitanie (CTO) dont la nouvelle génération 2022-2028 a été signée en 2023. Le PETR Causses et Cévennes et la Communauté de communes du Piémont Cévenol ont également signé un Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE) en décembre 2021.

Une convention de partenariat d'une durée de 1 an (reconductible tacitement) a été conclue en 2021 pour définir le dispositif de gestion et d'animation des contrats et convenir de modalités financières équitables pour les deux territoires. Il convient de préciser chaque année, le montant de la participation financière.

Madame la Présidente ajoute que pour le Contrat Territorial régional, la participation est calculée sur la base du temps de travail prévisionnel de l'agent de développement local et du coordinateur du PETR sur la gestion et l'animation du contrat. Le PETR et la Communauté de communes du Piémont Cévenol partagent à parts égales les coûts relatifs à la conduite du contrat, une fois la subvention régionale déduite. Le montant prévisionnel 2024 s'élève à 8 070 € pour chaque partie, comme indiqué dans le plan de financement ci-dessous.

Pour le CRTE, l'ensemble des coûts de gestion et d'animation ainsi que les études et prestations sont partagés de manière prévisionnelle :

- A 1/3 pour la Communauté de communes du Piémont Cévenol
- Et à 2/3 pour le PETR Causses et Cévennes.

Ces coûts sont ensuite ajustés selon un prorata au temps passé une fois les subventions des partenaires (ANCT, ADEME...) déduites. Il est précisé que le montant prévisionnel 2024 s'élève à 992 € pour la communauté de communes et à 1 984 € pour le PETR Causses et Cévennes, comme indiqué dans le plan de financement prévisionnel ci-dessous.

L'agent de développement local du PETR sera présent deux jours par mois au siège de la Communauté de communes du Piémont Cévenol (CCPC), pour accompagner les communes et les services de la CCPC, pour faire émerger ou développer des projets qui entrent dans le CRTE ou le CTO.

### Contrat territorial Régional

Missions	ETP	Coût	Région	%	PETR CC	%	CCPC	%
Suivi et animation du Contrat territorial régional	0,3	15 600	10 174	65,2	2 713	17,4	2 713	17,4
Mise en œuvre d'actions en lien avec les axes stratégiques du Contrat territorial régional	0,7	30 800	20 087	65,2	5 357	17,4	5 357	17,4
<b>TOTAL</b>	<b>1</b>	<b>46 400</b>	<b>30 261</b>	<b>65,2</b>	<b>8 070</b>	<b>17,4</b>	<b>8 070</b>	<b>17,4</b>

### Transition écologique

Missions	ETP	Coût	Financement des partenaires	PETR C&C	CCPC
Suivi et animation du CRTE	0,25	7 975	5 000	1 984	992

### TOTAL

Missions	ETP	Coût	Financement des partenaires	PETR C&C	CCPC
<b>TOTAL</b>	<b>1,25</b>	<b>54 375</b>	<b>35 261</b>	<b>10 053</b>	<b>9 061</b>

La convention financière 2024 est jointe en annexe de la délibération.

### Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

APPROUVE l'annexe financière pour l'année 2024 de la convention de partenariat avec la Communauté de communes du Piémont Cévenol pour la mise en œuvre du Contrat Territorial Régional et du CRTE telle qu'annexée,

AUTORISE la Présidente ou son représentant à signer l'annexe financière pour l'année 2024 ainsi que l'ensemble des actes nécessaires.

Fait et délibéré à Le Vigan  
les jours, mois et an susdits,  
suivent les signatures au registre des délibérations.  
Date de publication : 2 avril 2024

Pour copie certifiée conforme  
Le Vigan, le 26 mars 2024  
La Présidente

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL SYNDICAL



POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL CAUSSES ET CEVENNES

Département du Gard  
Pôle d'Équilibre Territorial et Rural  
Causses et Cévennes

SÉANCE DU 21 MARS 2024

Nombre de membres en exercice : 43  
Nombre de membres présents ou représentés : 25  
Date d'envoi de la convocation : 8 mars 2024

24032109  
Nombre de suffrages exprimés : 23  
Dont 2 procurations  
Notes :

Pour	Contre	Abstentions
23	0	2

L'an deux mille vingt-quatre et le vingt-et-un mars à dix-sept heures, le Conseil Syndical s'est réuni en nombre prescrit par le règlement, à Le Vigan, Maison de l'Intercommunalité, en session ordinaire sous la présidence de Madame Sylvie PAVLISTA.

**Présents (23) :** Régis BAYLE, Corinne BOUVIER, Roland CAVAILLER, Patrick DARLOT, Patrick GRAZIOSO, Emmanuel GRIEU, Myriam MOSCOVITCH, Sylvie PAVLISTA, Marie-France PHILIP, Daniel ZEBERKO, Sylvie ARNAL (suppléante), Jean-Pierre BOURELLY (suppléant), Odile COLOMB (suppléante), Jean-Michel DERICK (suppléant), Nicole AMASSE, Patrick BENEFICE, Gilles BERTHEZENE, Irène LEBEAU, Madeleine MACQ, Raymond THION, Régis VALGALIER, Bertrand VAN PETEGHEM, Alexandre VIGNE.

**Excusés (10) :** Bruno MONTET, Bernard SANDRE, Hélène TOUREILLE, Paul REMISE, Marc WELLER, François ABBOU, Laurette ANGELI, Henri DE LATOUR, Jacques HILAIRE, Dominique ROLAND.

**Absents (14) :** Isabelle BERNIER, Jean-Marie BRUNEL, Alain DURAND, Jean-Pierre GABEL, Roger LAURENS, Stéphane MALET, Philippe VIRELY, Bruno ABRIC, Christophe BOISSON, Régis BOURELLY, Christian EVESQUE, Joël GAUTHIER, Bernard MOLHERAC, Jocelyne ZANCHI.

**Procurations (2) :** François ABBOU à Alexandre VIGNE, Dominique ROLAND à Irène LEBEAU.

**Secrétaire de séance :** Myriam MOSCOVITCH

### **09 - CONVENTION DE PARTENARIAT 2024-2026 AVEC L'AGENCE D'URBANISME DE LA REGION NIMOISE ET ALESIENNE ET ADHESION POUR L'ANNEE 2024**

Rapporteur : Daniel ZEBERKO

Vu la délibération n°20111909 portant prescription du schéma de cohérence territoriale du PETER Causses et Cévennes,

Vu la délibération n°20111910 portant adhésion à l'Agence d'Urbanisme de la Région Nîmoise et Alésienne,

Monsieur le Vice-président rappelle que l'Agence d'Urbanisme est un outil d'ingénierie qui travaille pour tous ses membres dans un esprit partenarial, c'est-à-dire sur des dossiers d'intérêt commun dans l'esprit de l'article L132-6 du Code de l'Urbanisme ainsi que de la circulaire du 26 février 2009 relative aux Agences d'urbanisme.

En créant, avec les Agences d'Urbanisme, un cadre commun pour la réalisation d'actions et d'études, la loi vise à contribuer à l'harmonisation des politiques publiques par la conduite en commun de certaines missions confiées par des collectivités publiques qui y ont intérêt, dans l'exercice de leurs compétences respectives :

- L'observation, l'analyse des évolutions urbaines et l'évaluation ;

- La contribution à la définition des politiques d'aménagement et de développement, notamment des politiques foncières ;
- La participation à l'élaboration des documents de planification et de programmation, notamment des schémas de cohérence territoriale, des plans locaux d'urbanisme communaux voire intercommunaux, des Programmes Locaux de l'Habitat, des Plans Climat Energie Territoire, des Plans de Déplacements Urbains (PDU, PLD...);
- La préparation des projets d'agglomération et des projets de territoire ;
- La participation aux projets urbains de ses membres.

Il est aussi rappelé que le Conseil d'Administration de l'Agence d'Urbanisme définit et approuve chaque année un programme de travail partenarial et mutualisé, pour la réalisation duquel il sollicite de la part de ses différents membres le versement de cotisations et de subventions. En effet, l'Agence d'Urbanisme étant une association Loi 1901, l'adhésion fait l'objet d'une cotisation tandis que les honoraires relatifs aux missions qui lui sont confiées sont versés sous forme de subventions.

Le cadre et les modalités selon lesquels est apporté le concours financier au regard du programme de travail partenarial de l'Agence d'Urbanisme est défini dans une convention cadre triennale. La convention dite « convention annuelle » prise en application de la convention cadre triennale précise chaque année le programme de travail confié à l'Agence d'Urbanisme. La première convention cadre triennale établie entre le PETR Causses et Cévennes et l'Agence d'Urbanisme étant arrivée à échéance, il convient d'en établir une nouvelle pour la période 2024-2026.

Monsieur le Vice-président précise que le montant de la cotisation d'adhésion annuelle à l'Agence d'urbanisme est déterminé par les instances de l'Agence d'Urbanisme et représente pour 2024 un montant de 1 902 euros. Cette adhésion constitue un préalable à toutes futures missions d'accompagnement du PETR de la part de l'Agence d'Urbanisme. Ces missions, pour être menées, devront faire l'objet d'une inscription au programme partenarial de l'agence ainsi que de subventions complémentaires.

Par ailleurs, le PETR a confié en 2020 à l'Agence d'Urbanisme une mission pluriannuelle pour l'élaboration de son SCoT pour un coût global 136 800 €. Or, la démarche a pris du retard du fait d'évolutions législatives et réglementaires significatives comme la loi « Climat et Résilience » impliquant la modification du SRADDET et l'intégration de l'objectif Zéro Artificialisation Nette dans le SCoT et de retours tardifs de personnes publiques associées lors des phases de diagnostic et d'élaboration du Projet d'Aménagement Stratégique. Pour tenir l'objectif d'un arrêt du SCoT en 2024 et d'une approbation début 2025, la mission pluriannuelle pour l'élaboration du SCoT confiée à l'Agence d'Urbanisme doit être prolongée sur les années 2024 et 2025. Des subventions complémentaires de 33 000 € en 2024 et d'environ 3 000 € en 2025 sont à prévoir. D'autre part, conformément à l'esprit intégrateur du SCoT, il a été décidé en 2023 de confier l'élaboration de la stratégie territoriale de mobilités du PETR Causses et Cévennes à l'Agence d'Urbanisme pour un montant global de 37 620 euros. Cette mission se déroulera sur les années 2023 et 2024. La subvention correspondant à l'année 2024 est de 23 100 €.

Le plan de financement de l'élaboration du SCoT et du schéma de mobilités est le suivant :

	Total	2021	2022	2023	2024	2025
SCoT - Mission A'U de base - 2021 - 2023	136 800 €	51 000 €	42 900 €	42 900 €		
SCoT - Mission A'U complémentaire (Recensement des projets) 2022	9 000 €		9 000 €			
SCoT - Mission A'U complémentaire 2024-2025	36 000 €				33 000 €	3 000 €
SCoT - Naturae - Evaluation environnementale - 2021 - 2024	23 280 €		4 980 €	7 140 €	11 160 €	
SCoT - Enquête publique - 2024	15 000 €				15 000 €	
<b>Total SCoT</b>	<b>220 080 €</b>	<b>51 000 €</b>	<b>56 880 €</b>	<b>50 040 €</b>	<b>59 160 €</b>	<b>3 000 €</b>
A'U - Mission élaboration schéma de Mobilités 2023 - 2024	37 620 €			14 520 €	23 100 €	
<b>Total Mobilités</b>	<b>37 620 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>14 520 €</b>	<b>23 100 €</b>	<b>0 €</b>
<b>Total SCoT + Mobilités</b>	<b>257 700 €</b>	<b>51 000 €</b>	<b>56 880 €</b>	<b>64 560 €</b>	<b>82 260 €</b>	<b>3 000 €</b>

*En italique : montants prévisionnels*

Monsieur le Vice-président propose qu'en 2024, le PETR Causses et Cévennes adhère à l'Agence d'Urbanisme de la région nîmoise et alésienne pour un montant de 1 902 euros et lui verse une subvention complémentaire de 56 100 euros au titre de sa participation au programme partenarial.

**Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité, et avec l'abstention d'Irène LEBEAU et Dominique ROLAND,**

APPROUVE la signature de la convention cadre triennale 2024-206 avec l'Agence d'Urbanisme de la Région nîmoise et alésienne ;

APPROUVE l'adhésion à l'agence d'urbanisme et le versement de la subvention complémentaire pour l'année 2024 d'un montant total de 58 002 euros ;

AUTORISE Madame la Présidente à signer tout document et conventions nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré à Le Vigan  
 les jours, mois et an susdits,  
 suivent les signatures au registre des délibérations.  
 Date de publication : 2 avril 2024

Pour copie certifiée conforme  
 Le Vigan, le 26 mars 2024  
 La Présidente



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL SYNDICAL



POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL CAUSSES ET CEVENNES

Département du Gard  
Pôle d'Equilibre Territorial et Rural  
Causse et Cévennes

SÉANCE DU 21 MARS 2024

Nombre de membres en exercice : 43  
Nombre de membres présents ou représentés : 25  
Date d'envoi de la convocation : 8 mars 2024

24032110  
Nombre de suffrages exprimés : 23  
Dont 2 procurations  
Votes :

L'an deux mille vingt-quatre et le vingt-et-un mars à dix-sept heures, le Conseil Syndical s'est réuni en nombre prescrit par le règlement, à Le Vigan, Maison de l'Intercommunalité, en session ordinaire sous la présidence de Madame Sylvie PAVLISTA.

Pour	Contre	Abstentions
23	0	2

Présents (23) : Régis BAYLE, Corinne BOUVIER, Roland CAVAILLER, Patrick DARLOT, Patrick GRAZIOSO, Emmanuel GRIEU, Myriam MOSCOVITCH, Sylvie PAVLISTA, Marie-France PHILIP, Daniel ZEBERKO, Sylvie ARNAL (suppléante), Jean-Pierre BOURELLY (suppléant), Odile COLOMB (suppléante), Jean-Michel DERICK (suppléant), Nicole AMASSE, Patrick BENEFICE, Gilles BERTHEZENE, Irène LEBEAU, Madeleine MACQ, Raymond THION, Régis VALGALIER, Bertrand VAN PETEGHEM, Alexandre VIGNE.

Excusés (10) : Bruno MONTET, Bernard SANDRE, Hélène TOUREILLE, Paul REMISE, Marc WELLER, François ABBOU, Laurette ANGELI, Henri DE LATOUR, Jacques HILAIRE, Dominique ROLAND.

Absents (14) : Isabelle BERNIER, Jean-Marie BRUNEL, Alain DURAND, Jean-Pierre GABEL, Roger LAURENS, Stéphane MALET, Philippe VIRELY, Bruno ABRIC, Christophe BOISSON, Régis BOURELLY, Christian EVESQUE, Joël GAUTHIER, Bernard MOLHERAC, Jocelyne ZANCHI.

Procurations (2) : François ABBOU à Alexandre VIGNE, Dominique ROLAND à Irène LEBEAU.

Secrétaire de séance : Myriam MOSCOVITCH

### 10 – BUDGET PRIMITIF 2024

Rapporteur : Sylvie PAVLISTA

VU l'article L. 2311-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT que le Débat d'Orientation Budgétaire a eu lieu en date du 22 février 2024,

CONSIDERANT qu'après explications et lecture du rapport, ce document s'équilibre en recettes et en dépenses pour les sommes suivantes :

- Section de fonctionnement : 452 955,34 €
- Section d'investissement : 4 930,94 €

**Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité, et avec l'abstention d'Irène LEBEAU et Dominique ROLAND,**

Ayant pris connaissance des chiffres constituant le Budget Primitif 2024,

APPROUVE ce document arrêté aux sommes suivantes :

- Section de fonctionnement : 452 955,34 €
- Section d'investissement : 4 930,94 €

VOTE le Budget Primitif 2024.

AUTORISE la Présidente ou son représentant à effectuer des virements de crédits de chapitres à chapitres (hors dépenses de personnel), au sein de la section de fonctionnement et de la section d'investissement, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune de ces sections. Ces virements sont prévus par l'instruction budgétaire et comptable M57. La Présidente informe le comité syndical de ces mouvements de crédits lors de sa plus proche séance.

AUTORISE la Présidente ou son représentant à signer les actes nécessaires.

*Le document officiel est joint à la présente, accompagné d'une note de présentation.*

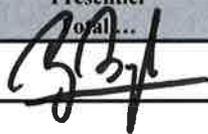
Fait et délibéré à Le Vigan  
les jours, mois et an susdits,  
suivent les signatures au registre des délibérations.  
Date de publication : 2 avril 2024

Pour copie certifiée conforme  
Le Vigan, le 26 mars 2024  
La Présidente

The image shows a handwritten signature in black ink over a logo. The logo consists of the text 'Gousses & Cevennes' in a stylized font, with a small graphic element to the right that includes the letters 'G' and 'C' and some other symbols.

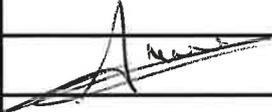
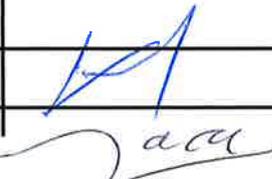
BUDGET PRIMITIF 2024 - SIGNATURES DES DELEGUES PRESENTS LORS DU VOTE

**PETR Causses et Cévennes**  
Conseil syndical du Jeudi 21 Mars 2024

NOM PRÉNOM	DELEGUE	Présentiel oral...	Excusé Total ...	Absent Total ...
Régis BAYLE	Titulaire			
Isabelle BERNIER	Titulaire			X
Corinne BOUVIER	Titulaire			
Jean-Marie BRUNEL	Titulaire			X
Roland CAVAILLER	Titulaire			
Patrick DARLOT	Titulaire			
Alain DURAND	Titulaire			X
Jean-Pierre GABEL	Titulaire			X
Patrick GRAZIOSO	Titulaire			
Emmanuel GRIEU	Titulaire			
Roger LAURENS	Titulaire			X
Stéphane MALET	Titulaire			X
Bruno MONTET	Titulaire		X	
Myriam MOSCOVITCH	Titulaire			
Sylvie PAVLISTA	Titulaire			
Marie-France PHILIP	Titulaire			
Bernard SANDRE	Titulaire		X	
Hélène TOUREILLE	Titulaire		X	
Paul REMISE	Titulaire		X	
Philippe VIRELY	Titulaire			X
Marc WELLER	Titulaire		X	
Daniel ZEBERKO	Titulaire			
Sylvie ARNAL	Suppléante			
Bruno BELTOISE	Suppléant			
Laurence BERANGER	Suppléante			
Christian BERTRAND	Suppléant			
Jean-Pierre BOURELLY	Suppléant			
Gérard BRESSON	Suppléant			
Karine BRULHARD	Suppléante			

BUDGET PRIMITIF 2024 - SIGNATURES DES DELEGUES PRESENTS LORS DU VOTE

**PETR Causses et Cévennes**  
Conseil syndical du Jeudi 21 Mars 2024

NOM PRÉNOM	DELEGUE	Présentiel Total ...	Excusé Total ...	Absent Total ...
Romarc CASTOR	Suppléant			
Odile COLOMB	Suppléante			
Sonia COMBES	Suppléante			
Jean-Michel DERICK	Suppléant			
Jean-Luc GALTIER	Suppléant			
Philippe GOMARIN	Suppléant			
Michel GRAZIOLI	Suppléant			
Jean-Paul GUY	Suppléant			
Sylvie GYBELY	Suppléant			
Pascal JUGLA	Suppléant			
Laurent PONS	Suppléant			
Nicolas QUILLES	Suppléant			
José SORIANO	Suppléant			
Liliane TARROU	Suppléante			
Denis TOUREILLE	Suppléant			
François ABBOU	Titulaire		X Procuration à P. VIGNE	
Bruno ABRIC	Titulaire			X
Nicole AMASSE	Titulaire			
Laurette ANGELI	Titulaire		X	
Patrick BENEFICE	Titulaire			
Gilles BERTHEZENE	Titulaire			
Christophe BOISSON	Titulaire			X
Régis BOURELLY	Titulaire			X
Henri DE LATOUR	Titulaire		X	
Christian EVESQUE	Titulaire			X
Joël GAUTHIER	Titulaire			X
Jacques HILAIRE	Titulaire		X	
Irène LEBEAU	Titulaire			
Madeleine MACQ	Titulaire			

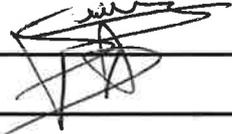
BUDGET PRIMITIF 2024 - SIGNATURES DES DELEGUES PRESENTS LORS DU VOTE

**PETR Causses et Cévennes**  
Conseil syndical du Jeudi 21 Mars 2024

NOM PRÉNOM	DELEGUE	Présentiel Total ...	Excusé Total ...	Absent Total ...
Bernard MOLHERAC	Titulaire			X
<del>Robert ODDOS</del>	Titulaire	A démissionné		
Dominique ROLAND	Titulaire		X Procuration Thion	
Raymond THION	Titulaire			
Régis VALGALIER	Titulaire			
Bertrand VAN PETEGHEM	Titulaire			
Alexandre VIGNE	Titulaire			
Jocelyne ZANCHI	Titulaire			X
Jean-Luc BURTET	Suppléant			
Marie-Hélène BLANCHAUD	Suppléante			
Bernard BORDARIER	Suppléant			
Alexis BOSIO	Suppléant			
Candice BOUTAVIN	Suppléante			
Philippe BROUILLET	Suppléant			
Carine COUVE	Suppléante			
Géraud DE CAZENOVE	Suppléant			
Gaëlle JOSSINET	Suppléante			
Nathalie LIRON	Suppléante			
Françoise MALAIZE	Suppléante			
Florence MAURIN	Suppléante			
Michel MONNOT	Suppléant			
Hervé MONTEILS	Suppléant			
Floriane PERRIER-REILHAN	Suppléante			
Joanna PIERKOT	Suppléante			
Audrey REMOND	Suppléante			
Marc SAUVAIRE	Suppléant			
Philippe SOLER	Suppléant			
Jean-Claude THION	Suppléant			

BUDGET PRIMITIF 2024 - SIGNATURES DES DELEGUES PRESENTS LORS DU VOTE

**PETR Causses et Cévennes**  
**Conseil syndical du Jeudi 21 Mars 2024**

NOM PRÉNOM	DELEGUE	Présentiel Total ...	Excusé Total ...	Absent Total ...
Régis BAYLE	Titulaire			
Isabelle BERNIER	Titulaire			X
Corinne BOUVIER	Titulaire			
Jean-Marie BRUNEL	Titulaire			X
Roland CAVAILLER	Titulaire			
Patrick DARLOT	Titulaire			
Alain DURAND	Titulaire			X
Jean-Pierre GABEL	Titulaire			X
Patrick GRAZIOSO	Titulaire			
Emmanuel GRIEU	Titulaire			
Roger LAURENS	Titulaire			X
Stéphane MALET	Titulaire			X
Bruno MONTET	Titulaire		X	
Myriam MOSCOVITCH	Titulaire			
Sylvie PAVLISTA	Titulaire			
Marie-France PHILIP	Titulaire			
Bernard SANDRE	Titulaire		X	
Hélène TOUREILLE	Titulaire		X	
Paul REMISE	Titulaire		X	
Philippe VIRELY	Titulaire			X
Marc WELLER	Titulaire		X	
Daniel ZEBERKO	Titulaire			
Sylvie ARNAL	Suppléante			
Bruno BELTOISE	Suppléant			
Laurence BERANGER	Suppléante			
Christian BERTRAND	Suppléant			
Jean-Pierre BOURELLY	Suppléant			
Gérard BRESSON	Suppléant			
Karine BRULHARD	Suppléante			

BUDGET PRIMITIF 2024 - SIGNATURES DES DELEGUES PRESENTS LORS DU VOTE

**PETR Causses et Cévennes**  
**Conseil syndical du Jeudi 21 Mars 2024**

NOM PRÉNOM	DELEGUE	Présentiel Total ...	Excusé Total ...	Absent Total ...
Romarc CASTOR	Suppléant			
Odile COLOMB	Suppléante			
Sonia COMBES	Suppléante			
Jean-Michel DERICK	Suppléant			
Jean-Luc GALTIER	Suppléant			
Philippe GOMARIN	Suppléant			
Michel GRAZIOLI	Suppléant			
Jean-Paul GUY	Suppléant			
Sylvie GYBELY	Suppléant			
Pascal JUGLA	Suppléant			
Laurent PONS	Suppléant			
Nicolas QUILLES	Suppléant			
José SORIANO	Suppléant			
Liliane TARROU	Suppléante			
Denis TOUREILLE	Suppléant			
François ABBOU	Titulaire		X Procuration N. VIGNE	
Bruno ABRIC	Titulaire			X
Nicole AMASSE	Titulaire			
Laurette ANGELI	Titulaire		X	
Patrick BENEFICE	Titulaire			
Gilles BERTHEZENE	Titulaire			
Christophe BOISSON	Titulaire			X
Régis BOURELLY	Titulaire			X
Henri DE LATOUR	Titulaire		X	
Christian EVESQUE	Titulaire			X
Joël GAUTHIER	Titulaire			X
Jacques HILAIRE	Titulaire		X	
Irène LEBEAU	Titulaire			
Madeleine MACQ	Titulaire			

BUDGET PRIMITIF 2024 - SIGNATURES DES DELEGUES PRESENTS LORS DU VOTE

**PETR Causses et Cévennes**  
Conseil syndical du Jeudi 21 Mars 2024

NOM PRÉNOM	DELEGUE	Présentiel Total ...	Excusé Total ...	Absent Total ...
Bernard MOLHERAC	Titulaire			X
<del>Robert ODDOS</del>	Titulaire	Admissionnaire		
Dominique ROLAND	Titulaire		X Procuration Mme CEBEA	
Raymond THION	Titulaire			
Régis VALGALIER	Titulaire			
Bertrand VAN PETEGHEM	Titulaire			
Alexandre VIGNE	Titulaire			
Jocelyne ZANCHI	Titulaire			X
Jean-Luc BURTET	Suppléant			
Marie-Hélène BLANCHAUD	Suppléante			
Bernard BORDARIER	Suppléant			
Alexis BOSIO	Suppléant			
Candice BOUTAVIN	Suppléante			
Philippe BROUILLET	Suppléant			
Carine COUVE	Suppléante			
Géraud DE CAZENOVE	Suppléant			
Gaëlle JOSSINET	Suppléante			
Nathalie LIRON	Suppléante			
Françoise MALAIZE	Suppléante			
Florence MAURIN	Suppléante			
Michel MONNOT	Suppléant			
Hervé MONTELS	Suppléant			
Floriane PERRIER-REILHAN	Suppléante			
Joanna PIERKOT	Suppléante			
Audrey REMOND	Suppléante			
Marc SAUVAIRE	Suppléant			
Philippe SOLER	Suppléant			
Jean-Claude THION	Suppléant			

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL SYNDICAL



POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL CAUSSES ET CEVENNES

Département du Gard  
Pôle d'Equilibre Territorial et Rural  
Causse et Cévennes

SÉANCE DU 21 MARS 2024

Nombre de membres en exercice : 43  
Nombre de membres présents ou représentés : 25  
Date d'envoi de la convocation : 8 mars 2024

24032111

Nombre de suffrages exprimés : 25  
Dont 2 procurations  
Votes :

Pour	Contre	Abstentions
25	0	0

L'an deux mille vingt-quatre et le vingt-et-un mars à dix-sept heures, le Conseil Syndical s'est réuni en nombre prescrit par le règlement, à Le Vigan, Maison de l'Intercommunalité, en session ordinaire sous la présidence de Madame Sylvie PAVLISTA.

Présents (23) : Régis BAYLE, Corinne BOUVIER, Roland CAVAILLER, Patrick DARLOT, Patrick GRAZIOSO, Emmanuel GRIEU, Myriam MOSCOVITCH, Sylvie PAVLISTA, Marie-France PHILIP, Daniel ZEBERKO, Sylvie ARNAL (suppléante), Jean-Pierre BOURELLY (suppléant), Odile COLOMB (suppléante), Jean-Michel DERICK (suppléant), Nicole AMASSE, Patrick BENEFICE, Gilles BERTHEZENE, Irène LEBEAU, Madeleine MACQ, Raymond THION, Régis VALGALIER, Bertrand VAN PETEGHEM, Alexandre VIGNE.

Excusés (10) : Bruno MONTET, Bernard SANDRE, Hélène TOUREILLE, Paul REMISE, Marc WELLER, François ABBOU, Laurette ANGELI, Henri DE LATOUR, Jacques HILAIRE, Dominique ROLAND.

Absents (14) : Isabelle BERNIER, Jean-Marie BRUNEL, Alain DURAND, Jean-Pierre GABEL, Roger LAURENS, Stéphane MALET, Philippe VIRELY, Bruno ABRIC, Christophe BOISSON, Régis BOURELLY, Christian EVESQUE, Joël GAUTHIER, Bernard MOLHERAC, Jocelyne ZANCHI.

Procurations (2) : François ABBOU à Alexandre VIGNE, Dominique ROLAND à Irène LEBEAU.

Secrétaire de séance : Myriam MOSCOVITCH

### 11 – RESSOURCES HUMAINES – CREATION D'UN POSTE DE REDACTEUR PRINCIPAL 2<sup>ème</sup> CLASSE

Rapporteur : Emmanuel GRIEU

Conformément à l'article L313-1 du Code Général de la Fonction Publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe de libérant de la collectivité ou de l'établissement.

Vu la nécessité de créer un emploi permanent de Rédacteur Principal 2<sup>ème</sup> Classe à temps complet à raison de 35/35<sup>ème</sup> pour l'exercice des fonctions d'Agent de développement local.

Cet emploi pourrait être pourvu par un fonctionnaire de catégorie B de la filière administrative au grade de Rédacteur Principal 2<sup>ème</sup> Classe.

L'emploi pourra être occupé par un agent contractuel recruté à durée déterminée pour une durée maximale d'un an en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires au vu de l'application de l'article L332-14 du Code Général de la Fonction Publique.

Sa durée pourra être prolongée, dans la limite d'une durée totale de 2 ans, lorsque, au terme de la durée fixée au 2<sup>ème</sup> alinéa de l'article L332-14 du Code Général de la Fonction publique, la procédure de recrutement pour pourvoir l'emploi par un fonctionnaire n'a pu aboutir.

**Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,**

DECIDE la création, au tableau des effectifs, d'un poste de Rédacteur Principal 2ème Classe à temps complet.

Les crédits sont prévus au budget principal M57 au chapitre 012.

Fait et délibéré à Le Vigan  
les jours, mois et an susdits,  
suivent les signatures au registre des délibérations.  
Date de publication : 2 avril 2024

Pour copie certifiée conforme  
Le Vigan, le 26 mars 2024  
La Présidente



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL SYNDICAL



POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL CAUSSES ET CEVENNES

Département du Gard  
Pôle d'Equilibre Territorial et Rural  
Causses et Cévennes

SÉANCE DU 21 MARS 2024

Nombre de membres en exercice : 43  
Nombre de membres présents ou représentés : 25  
Date d'envoi de la convocation : 8 mars 2024

24032112  
Nombre de suffrages exprimés : 25  
Dont 2 procurations  
Votes :

Pour	Contre	Abstentions
25	0	0

L'an deux mille vingt-quatre et le vingt-et-un mars à dix-sept heures, le Conseil Syndical s'est réuni en nombre prescrit par le règlement, à Le Vigan, Maison de l'Intercommunalité, en session ordinaire sous la présidence de Madame Sylvie PAVLISTA.

Présents (23) : Régis BAYLE, Corinne BOUVIER, Roland CAVAILLER, Patrick DARLOT, Patrick GRAZIOSO, Emmanuel GRIEU, Myriam MOSCOVITCH, Sylvie PAVLISTA, Marie-France PHILIP, Daniel ZEBERKO, Sylvie ARNAL (suppléante), Jean-Pierre BOURELLY (suppléant), Odile COLOMB (suppléante), Jean-Michel DERICK (suppléant), Nicole AMASSE, Patrick BENEFICE, Gilles BERTHEZENE, Irène LEBEAU, Madeleine MACQ, Raymond THION, Régis VALGALIER, Bertrand VAN PETEGHEM, Alexandre VIGNE.

Excusés (10) : Bruno MONTET, Bernard SANDRE, Hélène TOUREILLE, Paul REMISE, Marc WELLER, François ABBOU, Laurette ANGELI, Henri DE LATOUR, Jacques HILAIRE, Dominique ROLAND.

Absents (14) : Isabelle BERNIER, Jean-Marie BRUNEL, Alain DURAND, Jean-Pierre GABEL, Roger LAURENS, Stéphane MALET, Philippe VIRELY, Bruno ABRIC, Christophe BOISSON, Régis BOURELLY, Christian EVESQUE, Joël GAUTHIER, Bernard MOLHERAC, Jocelyne ZANCHI.

Procurations (2) : François ABBOU à Alexandre VIGNE, Dominique ROLAND à Irène LEBEAU.

Secrétaire de séance : Myriam MOSCOVITCH

### 12 – RESSOURCES HUMAINES – CREATION D'UN POSTE DE REDACTEUR PRINCIPAL 2<sup>ème</sup> CLASSE

Rapporteur : Emmanuel GRIEU

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code général de la fonction publique, et notamment l'article L. 332-23.1 ;

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale

Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité sur le pilotage et la mise en œuvre des politiques de contractualisation sur le territoire du PETR Causses et Cévennes et de la Communauté de communes du Piémont Cévenol et l'accompagnement des collectivités du territoire dans le montage de leurs projets.

**Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,**

DECIDE de recruter un agent contractuel dans le grade de Rédacteur Principal 2<sup>ème</sup> Classe pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour une période de 1 mois allant du 1<sup>er</sup> avril 2024 au 30 avril 2024 inclus.

Cet agent assurera des fonctions d'Agent de développement local à temps complet.

Fait et délibéré à Le Vigan  
les jours, mois et an susdits,  
suivent les signatures au registre des délibérations.  
Date de publication : 2 avril 2024

Pour copie certifiée conforme  
Le Vigan, le 26 mars 2024  
La Présidente



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL SYNDICAL



POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL CAUSSES ET CEVENNES

Département du Gard  
Pôle d'Équilibre Territorial et Rural  
Causses et Cévennes

**SÉANCE DU 21 MARS 2024**

Nombre de membres en exercice : 43  
Nombre de membres présents ou représentés : 25  
Date d'envoi de la convocation : 8 mars 2024

24032113  
Nombre de suffrages exprimés : 25  
Dont 2 procurations  
Votes :

Pour	Contre	Abstentions
25	0	0

L'an deux mille vingt-quatre et le vingt-et-un mars à dix-sept heures, le Conseil Syndical s'est réuni en nombre prescrit par le règlement, à Le Vigan, Maison de l'Intercommunalité, en session ordinaire sous la présidence de Madame Sylvie PAVLISTA.

Présents (23) : Régis BAYLE, Corinne BOUVIER, Roland CAVAILLER, Patrick DARLOT, Patrick GRAZIOSO, Emmanuel GRIEU, Myriam MOSCOVITCH, Sylvie PAVLISTA, Marie-France PHILIP, Daniel ZEBERKO, Sylvie ARNAL (suppléante), Jean-Pierre BOURELLY (suppléant), Odile COLOMB (suppléante), Jean-Michel DERICK (suppléant), Nicole AMASSE, Patrick BENEFICE, Gilles BERTHEZENE, Irène LEBEAU, Madeleine MACQ, Raymond THION, Régis VALGALIER, Bertrand VAN PETEGHEM, Alexandre VIGNE.

Excusés (10) : Bruno MONTET, Bernard SANDRE, Hélène TOUREILLE, Paul REMISE, Marc WELLER, François ABBOU, Laurette ANGELI, Henri DE LATOUR, Jacques HILAIRE, Dominique ROLAND.

Absents (14) : Isabelle BERNIER, Jean-Marie BRUNEL, Alain DURAND, Jean-Pierre GABEL, Roger LAURENS, Stéphane MALET, Philippe VIRELY, Bruno ABRIC, Christophe BOISSON, Régis BOURELLY, Christian EVESQUE, Joël GAUTHIER, Bernard MOLHERAC, Jocelyne ZANCHI.

Procurations (2) : François ABBOU à Alexandre VIGNE, Dominique ROLAND à Irène LEBEAU.

Secrétaire de séance : Myriam MOSCOVITCH

### **13 – PRISE EN CHARGE DES FRAIS DE DEPLACEMENT DES MEMBRES DU CONSEIL DE DEVELOPPEMENT DU PETR CAUSSES ET CEVENNES**

Rapporteur : Emmanuel GRIEU

Monsieur le Vice-président rappelle que les membres du Conseil de développement sont des citoyens bénévoles qui ne sont pas rémunérés. Dans le cadre des activités du Conseil de développement et pour favoriser l'engagement de ces membres, il propose que certains défraiements puissent être établis par le PETR Causses et Cévennes dans le cas de déplacements hors des limites administratives du PETR.

Par ailleurs, il rappelle que la délibération n°23030609 du conseil syndical du 6 mars 2023 désigne Madame Maryline BERTRAND et Monsieur Jean-Louis FULCRAND, membres du conseil de développement du PETR Causses et Cévennes, comme représentants citoyens du PETR Causses et Cévennes au sein de l'Assemblée des Territoires. La même délibération désigne Madame Maryline BERTRAND comme représentante citoyenne du PETR Causses et Cévennes au sein du Parlement de la Montagne. Pour honorer ces représentations, Monsieur FULCRAND et Madame BERTRAND seront amenés à engager des frais. Il est donc proposé qu'ils puissent leur être remboursés a posteriori sur présentation des justificatifs nécessaires.

La Région Occitanie / Pyrénées – Méditerranée prévoit de réunir l'Assemblée des Territoires et le Parlement de la Montagne une à deux fois par an pour chacune des deux assemblées. Une Assemblée des Territoires est prévue le 19 mars 2024 à Toulouse et un Parlement de la Montagne est prévu le 25 mars à Rodez.

Pour le défraiement, il est proposé de se baser sur les taux des indemnités kilométriques définies par l'arrêté du 14 mars 2022 qui revalorise les taux des indemnités kilométriques des agents de la fonction publique qui utilisent leur véhicule personnel à l'occasion de déplacements professionnels. Le PETR Causses et Cévennes encourage

les membres du Conseil de développement à privilégier autant que faire se peut les transports en commun et les invite également à pratiquer le co-voiturage.

### 1. Cas d'ouverture aux remboursements

Cas d'ouverture	Indemnités			Prise en charge
	Déplacement	Nuitée	Repas	
Représentation du PETR Causses et Cévennes à l'Assemblée des Territoires et au Parlement de la Montagne	Oui	Oui	Oui	PETR Causses et Cévennes

### 2. Les conditions de remboursement

Les frais supplémentaires de repas seront pris en charge si Madame BERTRAND ou Monsieur FULCRAND se trouvent en mission pendant la totalité de la période comprise entre 12 heures et 14 heures pour le repas du midi et entre 18 heures et 21 heures pour le repas du soir.

Les frais divers (péages, parking...) occasionnés dans le cadre de la mission seront remboursés.

Tous les remboursements de frais seront faits sur présentation d'un état récapitulatif des frais et de tous les justificatifs de paiement.

**Rappel de la définition de mission** : est en mission le membre du conseil de développement, muni d'un ordre de mission, qui se déplace, pour l'exécution du service, hors des limites administratives du PETR Causses et Cévennes.

L'ordre de mission, ponctuel, sera signé par l'autorité territoriale.

### 3. Les tarifs

Lorsque la mission confiée le justifie, l'autorité territoriale autorise Madame BERTRAND ou Monsieur FULCRAND à utiliser leur véhicule personnel. L'indemnisation se fera sur la base des tarifs des indemnités kilométriques qui sont fixés par arrêté du ministère de l'intérieur et de l'aménagement du territoire.

- **Taux des indemnités kilométriques**

Les tarifs sont les suivants au 1<sup>er</sup> janvier 2022 :

Puissance fiscale du véhicule	Jusqu'à 2 000 kms	De 2 001 à 10 000 kms	Après 10 000 kms
5 CV et moins	0,32 €	0,40 €	0,23 €
6 et 7 CV	0,41 €	0,51 €	0,30 €
8 CV et plus	0,45 €	0,55 €	0,32 €

Si la destination est dotée d'une gare SNCF, l'indemnisation se fera sur la base du tarif d'un billet SNCF 2<sup>ème</sup> classe en vigueur au jour du déplacement.

- **Montant forfaitaire d'hébergement**

L'assemblée délibérante de la collectivité fixe le montant forfaitaire de remboursement des frais d'hébergement, dans la limite d'un plafond fixé par l'arrêté du 20 septembre 2023. Ce plafond est aujourd'hui compris entre 90 et 140 € :

	Taux de base	Grandes villes * et Communes de la Métropole du Grand Paris	Commune de Paris
Plafond	90 €	120 €	140 €
Montant à attribuer	90 €	120 €	140 €

\*Sont considérées comme grandes villes les communes dont la population légale est égale ou supérieure à 200 000 habitants.

- **Montant forfaitaire de repas**

Conformément à l'arrêté du 20 septembre 2023, le taux de remboursement du repas est fixé à 20 € maximum à concurrence de la dépense réelle.

**Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,**

ARRETE le principe du remboursement des frais de déplacement de Madame Maryline BERTRAND et de Monsieur Jean-Louis FULCRAND, engagés par leurs soins dans le cadre de leur participation aux réunions de l'Assemblée des Territoires,

ARRETE le principe du remboursement des frais de déplacement de Madame Maryline BERTRAND engagés par ses soins dans le cadre de sa participation aux réunions du Parlement de la Montagne,

DECIDE de rembourser à Madame Maryline BERTRAND et à Monsieur Jean-Louis FULCRAND, sur présentation des justificatifs nécessaires, les frais liés à leur participation à l'Assemblée des Territoires du 19 mars 2024 à Toulouse et aux suivantes jusqu'à la fin du mandat,

DECIDE de rembourser à Madame Maryline BERTRAND, sur présentation des justificatifs nécessaires, les frais liés à sa participation au Parlement de la Montagne du 25 mars 2024 à Rodez et aux suivants jusqu'à la fin du mandat,

DECIDE que ce remboursement s'opérera sur demande écrite et sur présentation d'un ordre de mission signé par l'autorité territoriale, d'un état récapitulatif des frais et de tous les justificatifs de paiement,

AUTORISE la Présidente ou son représentant à signer l'ensemble des actes nécessaires.

Fait et délibéré à Le Vigan  
les jours, mois et an susdits,  
suivent les signatures au registre des délibérations.  
Date de publication : 2 avril 2024

Pour copie certifiée conforme  
Le Vigan, le 26 mars 2024  
La Présidente

